

## En Région

**INTERPROFESSION LAITIÈRE /** Le Laboratoire Interprofessionnel d'Analyses Laitières de Rioz tenait son assemblée générale le 9 juin.

# Solide malgré la conjoncture



Tandis que l'interprofession boiteuse peine à exister tant les tensions sont importantes sur le partage de la valeur ajoutée du lait, le Lial de Rioz est au moins un outil qui parvient à fonctionner pour le profit de tous. Certes, cela ne va pas sans efforts pour faire coexister chacun : « *Il est difficile de faire comprendre aux producteurs le travail de l'interprofession, surtout au regard du manque de considération qu'ils reçoivent de la part des entreprises qui les collectent* », regrette en entrée le président du Labo, Emmanuel Aebischer.

### Audit Cofrac : difficile de faire mieux

Si les 3 familles qui le dirigent (producteurs, transformateurs privés, coopératives) peinent à s'entendre, le labo, lui, gagne en reconnaissance. En 2015, il a subi deux audits de la part du Cofrac. Cette instance, chargée de l'accréditation des laboratoires notamment, n'est pas réputée pour son laxisme ; elle n'a pourtant décelé qu'une seule non-conformité lors de l'audit de janvier, et aucune en décembre. « *Difficile de faire mieux la prochaine fois* », félicitera le président. Les auditeurs ont ainsi relevé « *le haut niveau de performance* », la « *très grande rigueur et la forte implication du personnel* » et la « *dynamique d'amélioration continue* ».

### Deux mois de ristourne en 2015

Sur un autre plan, les bons résultats du labo ont permis de faire bénéficier aux producteurs d'une ristourne, puisque le conseil d'administration a décidé de l'abandon de 2 mois de cotisation en 2015. « *Une somme de 340 000 €, remarque le président. Même si cela représente peu par producteur, c'est un*

*geste important.* » Il faut dire que malgré l'érosion du nombre de producteurs que la filière subit depuis de longues années (la France en a perdu près de 1 800 en un an), le Lial limite l'hémorragie en élargissant sa base de collecte. Les producteurs de Côte d'Or vont y faire réaliser leurs analyses. Quant à l'Alsace, un appel d'offres est en cours et le Lial espère obtenir le marché. Cela représentera respectivement 100 000 et 600 000 analyses supplémentaires. À ce jour, le labo collecte déjà les échantillons de lait surplus de 6 600 points de collecte, principalement dans le Doubs (2 000), les Vosges (1 000) et la Haute-Saône (800) mais plus généralement sur tout le quart nord-est de la France. Cela en fait le second plus important laboratoire d'analyses laitières en France, derrière le Lialab (Loire, Anjou, Bretagne).

### Agrandissement et mouvements à venir

Environ la moitié de l'activité du laboratoire (950 000 analyses par an) est consacrée au paiement du lait à la qualité. C'est 54 % de son chiffre d'affaires. Un gros tiers des analyses (700 000 environ) est liée au contrôle laitier, mais cela ne représente que 6 % du chiffre d'affaires. Le reste concerne principalement les activités de microbiologie alimentaire, pour 10 % des analyses, mais 37 % du chiffre d'affaires : ce sont principalement des analyses commandées par les fromageries pour la détection de bactéries pathogènes. Pour faire face à l'accroissement annoncé de l'activité, l'agrandissement des locaux du Lial voté l'an passé est en cours de réalisation. Le coût des travaux « *devrait être inférieur au budget voté* » selon Emmanuel Aebischer. ■

LD

### Le Big data et les labos

L'ensemble des analyses effectuées par le laboratoire sont stockées informatiquement. C'est ce qui permet d'ailleurs à la majorité des producteurs de la zone du Lial de recevoir leurs résultats très rapidement par voie informatique (seuls 16 % des envois sont encore sur support papier ou fax). Les bases de données qui en résultent sont énormes et demandent une gestion rigoureuse. Au Cniel, c'est la filiale Maison du lait Services qui administre cette gigantesque réserve numérique et en contrôle les accès. C'est ainsi que des données agrégées peuvent être transmises aux laiteries, ou encore que les producteurs peuvent avoir accès à leurs résultats sur les 5 années précédentes.

Ce mode de gestion soulève de nombreuses questions : celle de la « *propriété des résultats* » d'abord, souligne le directeur du Lial Jean-Paul Cussac, qui en a débattu avec Conseil Élevage. Mais également celle de la confidentialité de ces mêmes résultats, l'actualité ayant prouvé que la numérisation des données ne peut assurer leur protection. « *Le papier est au moins autant à risque* », relativise Jean-paul Cussac. De fait, il est plus facile de se tromper en glissant deux feuilles dans une même enveloppe, que de pirater une base de données... ■

**BIO /** La chambre d'agriculture de Haute-Saône a mis en place des essais de blé en conduite bio à Cirey (canton de Rioz). Le suivi des résultats permettra des préconisations en termes de variétés et de fertilisation.

## Visite d'essais blé

Une vingtaine d'agriculteurs étaient présents vendredi 10 juin à Marloz (Cirey) pour visiter les essais bio de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Sur une parcelle de Laurent Dodane, les agriculteurs ont pu faire le tour de 18 variétés de blé suivies du semis à la récolte. Cette vitrine conduite en partenariat avec l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) doit permettre de cribler les variétés les plus intéressantes pour une conduite bio (recouvrement rapide du rang, résistance aux maladies, qualité technologique, rendement...)

### Fertilisation organique

Le thème de la fertilisation organique de printemps sur blé a également été débattu au travers d'un essai comparant un témoin non fertilisé avec des parcelles qui ont reçu l'équivalent de 60 unités d'azote par ha sous forme de digestat de méthaniseur, fumier frais, fientes de poules et granulés d'engrais organique. L'objectif est ici de déterminer dans quelles conditions cette fertilisation de printemps est économiquement intéressante sur blé bio.

Les résultats des essais seront publiés à la récolte. ■

✓ **Contact : Luc Frèrejean & Mickaël Grevillot, conseillers bio CA 70**



**FCO /** On estime que moins de 15 % des bovins de 12 à 60 mois sont protégés contre la maladie. Le pic épizootique est attendu pour l'été. Les doses de vaccin sont désormais disponibles en quantité suffisante pour permettre une vaccination massive. La vaccination par le vétérinaire sanitaire est obligatoire pour être certifiée.

# Fièvre catarrhale ovine (FCO) et vaccination des bovins

### Pourquoi vacciner ?

#### • Pour protéger le troupeau

Pour que la vaccination soit réalisée et ainsi éviter la maladie sur les animaux, il est essentiel de vacciner maintenant. Un nouveau cas a été détecté dans une exploitation du Doubs, à la frontière Suisse sur un veau né sur l'exploitation. Cela démontre une circulation locale du virus. La vaccination des cheptels est une condition d'éligibilité au FMSE.

#### • Pour les mouvements nationaux en zone indemne

Les mouvements d'animaux d'élevage de la zone réglementée vers la zone indemne sont autorisés pour les seuls animaux vaccinés par un vétérinaire ou si l'animal subit un protocole compliqué de double désinsectisation-double dépistage. Les conditions de mouvement sont détaillées sur notre site internet : [www.gdsfranche-comte.org](http://www.gdsfranche-comte.org).

#### • Pour commercialiser à l'international

La vaccination en élevage permet de réduire certains délais et coût de quarantaine. Pour éviter tout blocage dans le commerce international, et une dévalorisation de nos animaux, et puisqu'il n'est pas possible de connaître à l'avance les animaux qui seront commercialisés, il est conseillé de vacciner tous les animaux potentiellement éligibles à l'export : dès l'âge de trois mois et au plus tard 60 jours avant l'insémination. Par ailleurs, la condition de « *cheptel valablement vacciné* » est obligatoire pour l'échange des veaux vers l'Espagne.

Au regard des conditions climatiques très humides, il est fort à prévoir une explosion des populations de moucheron au retour de la chaleur. Il est essentiel de garder ses animaux en bonne santé et une désinsectisation préventive, adéquate, doit être envisagée.

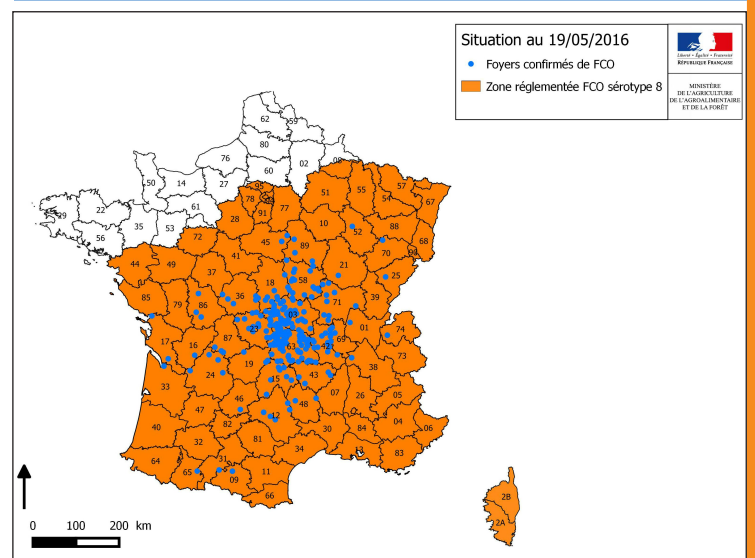
### La vaccination en pratique

#### • Qui paie ?

Les doses sont fournies gratuitement par l'État en 2016. Les actes sont à

### Informations utiles

- Un élevage infecté (ou foyer) est un élevage dans lequel au moins un animal a présenté un résultat positif en PCR pour le virus de la FCO.
- On compte un peu plus de 270 foyers de FCO-sérotype 8 depuis le 11 septembre 2015. Les départements les plus touchés sont le Puy-de-Dôme et l'Allier.
- Cela a induit une explosion des déclarations de suspicion clinique (plus de 570 élevages). Seulement 13 animaux ont été détectés positifs.
- La réalisation d'analyses dans le cadre d'un mouvement d'animaux concerne déjà plus de 78 200 animaux. La très large majorité des foyers fait suite à un test réalisé dans ce cadre.
- La durée de détection du génome viral par PCR est de 4 à 6 mois.
- Les trois foyers FCO déjà déclarés en Franche-Comté sont liés à une prise de sang réglementaire avant sortie de la zone réglementée. Aucun animal sur l'exploitation en question ne présentait de symptôme clinique.
- Les animaux infectés ne sont pas tous malades, et les malades n'expriment pas forcément tous les signes : hyperthermie associée à de l'abattement, chute d'appétit, présence d'ulcères sur le mufler ou sur la muqueuse buccale, congestion, larmolement avec jetage nasal... ■



la charge de l'éleveur.

#### • Quelle traçabilité ?

Le vétérinaire ou l'éleveur renseigne le carnet sanitaire. Le vétérinaire tamponne les passeports des animaux vaccinés. Dans le cas de la vaccination de tout le cheptel, le vétérinaire sanitaire fournit une attestation de vaccination à la DDcsPP.

#### • Où se procurer les vaccins ?

Demander à votre vétérinaire

sanitaire. Il commandera les vaccins et vous les prescrira.

#### • Quel est le protocole ?

La primovaccination s'effectue en deux injections espacées de 21 jours. Le flaconnage se présente en 50 doses ou 25 doses suivant le laboratoire. Le rappel est annuel. ■

✓ **Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre vétérinaire ou votre GDS.**